

Conseil de sécurité

Distr. générale
3 décembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 décembre 2020, adressée aux Représentantes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

Le 1er décembre 2020, l'Afrique du Sud a accédé à la présidence du Conseil de sécurité dans le contexte d'une pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) persistante. Le nombre de cas étant à nouveau en augmentation à New York, le Gouverneur de l'État de New York a imposé de nouvelles restrictions aux activités publiques et privées, telles qu'annoncées le 13 novembre 2020.

Compte étant dûment tenu de l'avis des services médicaux de l'ONU, des réunions virtuelles et en présentiel continuent de se tenir au Siège. Les réunions en présentiel respecteront strictement les protocoles sanitaires et les directives relatives à l'éloignement physique.

Dans ce contexte, les membres du Conseil de sécurité conviennent que c'est au Conseil qu'il incombe de décider de convoquer des réunions en présentiel au Siège. En conséquence, des réunions en présentiel se tiendront en décembre, au moment jugé opportun et après accord de tous les membres du Conseil, compte tenu des mesures instaurées par le pays hôte, le Secrétariat et l'État et la ville de New York.

Durant sa présidence, l'Afrique du Sud consultera les membres du Conseil au sujet des réunions qu'ils pourraient tenir en présentiel pour examiner l'adoption des résultats des travaux du Conseil.

De même, elle poursuivra les consultations avec le Secrétariat et tous les membres du Conseil et continuera à appliquer les méthodes de travail des présidences précédentes, comme énoncées dans l'annexe à la lettre du Président du Conseil datée du 7 mai 2020 (S/2020/372), et selon les modalités des réunions en présentiel du Conseil énoncées dans l'annexe à la lettre du Président du Conseil datée du 1er juillet 2020 (S/2020/639).

Les méthodes et modalités de travail du Conseil ont été mises au point en réponse aux circonstances exceptionnelles et extraordinaires qui prévalent actuellement en raison de la pandémie de COVID-19.

Ces consignes seront donc réexaminées à la fin du mois de décembre et pourront être révisées, adaptées ou supprimées, sous réserve du consentement de tous les membres du Conseil.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Jerry Mathews **Matjila**

20-16327 (F) 041220 071220

